

7 BONNES RAISONS D'ADHÉRER AU RÉGIME COREM

- 1 Un régime ouvert à tous,** fondé sur des valeurs mutualistes, qui privilégie la solidarité et vous place au cœur de ses préoccupations.
- 2 Une formule par points,** qui présente tous les avantages de la clarté et de la sécurité.
- 3 Un système de versements simples et souples** qui prend en compte vos attentes et les événements qui peuvent survenir dans votre vie privée ou professionnelle.
- 4 Une fiscalité intéressante,** qui permet de déduire de votre revenu net global le montant des versements effectués au Corem.
- 5 Une gestion performante.** Le rendement des actifs Corem profite à tous grâce à des investissements pertinents et rigoureusement contrôlés.
- 6 Un puissant réseau de partenaires mutualistes** qui vous garantit un excellent niveau de service et la pérennité des valeurs de solidarité et de partage.
- 7 Des coûts de gestion peu élevés,** avec une équipe efficace qui gère le plus important régime complémentaire de retraite français.

COMMENT ADHÉRER EN 3 ÉTAPES SIMPLES

1. Contactez votre conseiller Corem*.
2. Avec lui, vous établirez votre dossier de préparation à la retraite Corem « personnalisé ».
3. Vous pourrez alors, compléter votre dossier d'adhésion. Votre conseiller vous aidera à préciser le programme pour lequel vous aurez opté : vos garanties, leurs dates d'effet...

* Pour trouver les coordonnées de votre conseiller Corem : « Je découvre en ligne mon conseiller Corem le plus proche » sur www.corem.com



COMPLÉMENTAIRE RETRAITE MUTUALISTE COREM

Protégez votre retraite comme vous protégez votre santé



ELIÈRE & ASSOCIÉS - RCS Nantes B 350 692 931, Illustrations : Nicolas Grenaud.



corem

donnons des valeurs à notre retraite

www.corem.com



Union
Mutualiste
Retraite

PRÉVOIR VOTRE RETRAITE AUJOURD'HUI POUR MIEUX VIVRE DEMAIN

L'allongement de la durée de vie et le vieillissement de la population entraînent un déséquilibre entre le nombre de cotisants et de retraités. Cette situation engendre naturellement un problème pour le financement des futures retraites.

Corem peut vous aider à préparer votre retraite.

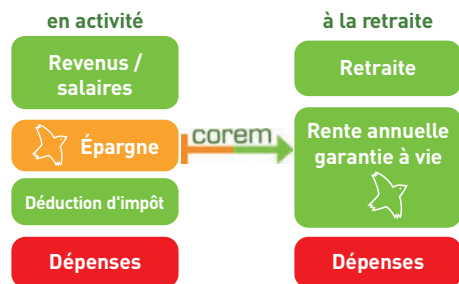
DES RESSOURCES EN BAISSÉ

Quelle que soit votre situation professionnelle, vous subirez, à la retraite, une baisse de revenus. Par conséquent, il est important de réfléchir dès aujourd'hui, à la façon de majorer vos revenus au moment de votre retraite.

Corem, une solution efficace vous proposant, au moindre coût, un complément de revenus pour votre retraite.

Le budget des ménages

Revenus et charges



UNE RETRAITE « PLAISIR »

Vous devrez encore faire face à certaines dépenses quotidiennes. Mais la retraite vous donnera du temps libre pour être davantage disponible, pour voyager, pour vous détendre, pour vos petits-enfants...

Avec Corem, vous profiterez plus largement de tous ces instants et vous disposerez d'un revenu complémentaire sous forme de rente garantie à vie.

Corem, un moyen efficace et sûr pour mieux vivre votre retraite !



SEUL RÉGIME FRANÇAIS MUTUALISTE DE RETRAITE PAR POINTS.

Corem vous offre une solution d'épargne simple, solidaire et conçue pour vivre avec vous.

- Vous bénéficiez d'un **système de versements souples**, qui s'adapte à vos capacités d'épargne. Vos versements évoluent en fonction de votre âge et des ressources offertes par votre situation professionnelle. C'est un mode de versement juste et adapté à l'évolution de vos capacités financières.
- **Vous êtes libre d'interrompre vos versements sans aucune pénalité ni frais.** Tout versement suspendu peut-être repris ultérieurement.

Avec corem,
vivez votre
épargne retraite
en toute sérénité.

- Les versements sont **déductibles du revenu net global**, pour chaque membre du foyer fiscal.
- Vous pouvez **protéger votre famille en cas de décès**, sous certaines conditions.
- Vous bénéficiez d'une **rente garantie tout au long de votre vie**. Une rente viagère vous sera versée jusqu'à la fin de votre vie. Vos versements, annuels ou mensuels, vous permettent d'obtenir des points qui seront convertis en rente, à partir de 55 ans. Plus vous avez épargné de points, plus votre rente sera élevée.

Corem est assuré par l'Union Mutualiste Retraite, Union de mutuelles et unions relevant du livre II du code de la mutualité sous le n° 442 294 856. Siège social : 255, rue de Vaugirard - 75 015 Paris.

Par dérogation au principe général de provisionnement intégral des engagements de retraite, la loi accorde aux gestionnaires des régimes mutualistes de retraite par points un délai pour porter progressivement le niveau des provisions à 100%. Ce cheminement fait l'objet de comptes rendus annuels à l'autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM). Au 31/12/2008, 96,6% des engagements de retraite du régime Corem sont couverts par la provision technique spéciale actualisée au taux de référence de 3%. Pour un provisionnement intégral, la provision technique doit être actualisée à 3,20%.